

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6/12/2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Sylvie CAILLAUD, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MOURGEOTTE

23-58-04 AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE 2022

Conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des Société Anonyme Publique Locale (SAPL) à Conseil d'administration doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée spéciale. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

En application de cet article, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour information et avis, le rapport annuel pour l'exercice 2022 du SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Compte tenu de l'exposé qui précède, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel pour l'exercice 2022 du SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND